

FEDER - Prolongation exceptionnelle Dépôt des demandes d'aide au fret 2023/2024 : Nouveau délai jusqu'au 31 août 2025

Matinik, 26 jwen 2025

La date limite de dépôt des **demandes d'aide au fret 2023-2024** (Programme FEDER-FSE+ 2021-2027), initialement prévue le 30 juin 2025, est **prolongée jusqu'au 31 août 2025**.

Cette prolongation vise à garantir l'équité à l'accès de l'aide, en permettant aux entreprises confrontées aux surcoûts maritimes de rassembler les pièces justificatives liées au transport maritime auprès de professionnels tiers concernées.

Pour rappel, l'aide au Fret contribue à réduire les problématiques liées à l'insularité, en soutenant :

- L'importation des matières premières et secondaires intégrées dans un cycle de production, ainsi que des déchets non dangereux destinés à la valorisation selon les normes européennes
- L'exportation de matières premières, intermédiaires et secondaires issues de la production locale ainsi que des déchets dangereux et non dangereux ne disposant pas d'une filière locale de valorisation matière ou énergétique conformément aux normes européennes

Les porteurs doivent déposer leur dossier complet (tableaux des dépenses, Cumul AFR, justificatifs maritimes obligatoires...) sur la plateforme E-Synergie.

Pour toute information complémentaire, les entreprises sont invitées à consulter le site internet europe-martinique.com ou contacter la Direction Orientation et Appui aux porteurs à l'adresse : appui.europe@collectivitedemartinique.mq